

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230120-lmc127136-DE-1-1

Date de télétransmission : 26 janvier 2023

Date de réception : 26 janvier 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 20 JANVIER 2023

DELIBERATION N° 33

BP 2023 - POLITIQUE MOYENS GÉNÉRAUX

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant, au titre de l'année 2023, les moyens généraux nécessaires au fonctionnement de l'administration départementale qui s'articulent autour des programmes « Fournitures et services pour l'administration générale », « Equipement pour l'administration générale » et « Autres actions moyens généraux » ;

Considérant que l'objectif de ce budget est de maintenir l'activité de l'administration départementale à un niveau logistique et technique performant, tout en répondant aux nouvelles orientations de modernisation numérique et de transition énergétique portées par le SMART Deal et le GREEN Deal, ainsi qu'aux exigences de sûreté et de sécurité des installations, notamment dans le contexte actuel de persistance de la crise sanitaire, de menace terroriste et de cybercriminalité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le programme « Fournitures et services pour l'administration générale » :

- d'approuver le programme d'actions permettant l'optimisation des moyens alloués tant dans le domaine des services généraux que dans celui des services numériques ;

2°) Concernant le programme « Équipement pour l'administration générale » :

- d'approuver dans le domaine des services généraux :
 - l'acquisition de mobiliers et de matériels divers ;
 - le renforcement des mesures de sûreté et de sécurité (modernisation du contrôle d'accès, de l'anti-intrusion et de la vidéoprotection, etc.) ;
 - le remplacement des véhicules et engins irréparables ou vieillissants dans le cadre d'un programme de modernisation du parc automobile léger adapté aux orientations de la transition énergétique ;
- d'approuver dans le domaine des services numériques :
 - l'évolution de l'environnement applicatif métier existant ;
 - l'implémentation des projets d'acquisition ou de développement d'applications ainsi que les prestations d'accompagnement et de support au déploiement ;
 - l'acquisition de matériel pour renforcer et adapter les infrastructures ;

3°) Concernant le programme « Autres actions moyens généraux » :

- d'approuver les dépenses permettant d'assurer :
 - le fonctionnement de la collectivité dans le domaine juridique et contentieux, de la documentation, des assurances, le règlement des frais d'électricité ainsi que les cotisations à divers organismes ;
 - les frais d'acheminement du courrier, de communication, de protocole et de représentation électorale ;

4°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental